



Convention annuelle concernant le soutien économique du Sydel du Pays Cœur d'Hérault au "Prix de la TPE"

entre

Le Club pour la Croissance et la Réussite des Entreprises de la Méditerranée (CCREM)

Sis, Hôtel St Côme - Grand Rue Jean Moulin - 34000 Montpellier
Adresse Postale : c/o Intelli-Sciences, Le centaure, avenue de la Mer, 34970 Lattes
Représenté par son Président **Monsieur Guillaume PENA**

Et

Sydel du Pays Cœur d'Hérault

18, avenue Raymond Lacombe - 34 800 Clermont l'Hérault
Représentée par Louis Villaret, **Président**

En vertu de la délibération en comité Syndical du

Il a été convenu ce qui suit :

Alors que le tissu économique local est constitué à plus de 95% de Très Petites Entreprises moins de 10 salariés), aucun prix ne valorisait jusqu'à présent leur travail et leur investissement.

De ce constat est né le « Prix de la TPE »

Fondé en 2003 par, la Maison des Entreprises de Saint André de Sangonis (aujourd'hui Agence économique du Sydel du Pays Cœur d'Hérault) et le Club pour la Croissance et la Réussite des Entreprises de Méditerranée (CCREM), le Prix de la TPE est un concours, qui s'adresse aux Très Petites Entreprises (entre 0 et 9 salariés) de l'Hérault et du Gard, et a pour objectif de valoriser les entreprises, de mettre en avant les chefs d'entreprises, l'originalité et/ou l'exemplarité de leur activité.

Toutes les CCI de l'Hérault (Montpellier, Béziers, Sète) ainsi que les Communautés de Communes du Clermontais, Lodévois & Larzac, Vallée de l'Hérault, Pays de Lunel, et la revue Hérault Juridique & Economique co-organisent le Prix et permettent sa réalisation.

Le Prix de la TPE est soutenu financièrement par la Région Languedoc-Roussillon, le Conseil Général de l'Hérault, le Conseil Général du Gard, les collectivités territoriales (Pays de Lunel et Sydel Pays Cœur Hérault) et de nombreux partenaires privés.

Chaque année, depuis 2003, le Prix de la TPE s'affirme comme une reconnaissance pour les petites structures, véritables forces économiques de notre territoire.

Ce rendez-vous des entrepreneurs a su trouver sa place dans le paysage économique local et remporte, avec plus de 100 participants à chaque édition, un franc succès.

Le Prix de la TPE est **unique en France** ; il valorise les Très Petites Entreprises quels que soient leurs secteurs d'activités : industrie, service, commerce, agro-alimentaire, artisanat...

Il récompense le parcours du dirigeant, le produit, le savoir-faire, le service et la gestion de l'entreprise.



Lors de la finale, les lauréats se voient décerner l'un des quatre Trophées :

- Trophée « Etre » (dotation 1 000 €)
- Trophée « Faire » (dotation 1 000 €)
- Trophée « Piloter » (dotation 1 000 €)
- Trophée TPE (dotation 2 000 €)

A ces gains s'ajoute, pour l'ensemble des candidats, une valorisation médiatique, au travers de Relations Presse, publicités et partenariats, estimé à 150 000 €.

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de présenter le partenariat entre les deux fondateurs,
Le Sydel Pays Cœur d'Hérault
ET Le Club pour la Croissance et la Réussite des Entreprises de la Méditerranée
 dans le cadre de l'action "Prix de la Très Petite Entreprise" ("Prix de la TPE")

ARTICLE 2 : Organismes

Le Prix de la TPE 2012 est co-organisé par :

- ⇒ Le Club pour la Croissance et la Réussite des Entrepreneurs de Méditerranée (CCREM), dont le siège est établi CCI de MONTPELLIER – Hôtel St Côme - 34000 MONTPELLIER (co-fondateur)
- ⇒ L'Agence de développement économique du Sydel du Pays Cœur d'Hérault, dont le siège est établi 18, avenue Raymond Lacombe - 34 800 CLERMONT L'HERAULT (co-fondateur)
- ⇒ La Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault dont le siège est établi BP 15 - 2 parc d'activités de Camalcé - 34150 GIGNAC - 34150 GIGNAC
- ⇒ La Communauté de Communes du Clermontais dont le siège est établi 20 Av Raymond Lacombe 34800 Clermont l'Hérault
- ⇒ La Communauté de Communes Lodévois&Larzac dont le siège est établi 9, place Alsace Lorraine, 34700 Lodève
- ⇒ La Communauté de Communes du Pays de Lunel dont le siège est établi 480 avenue des Abrivados - 34403 LUNEL Cedex
- ⇒ La Chambre de Commerce et d'Industrie de Montpellier dont le siège est établi Hôtel Saint Côme - 32, Grand Rue Jean Moulin - 34944 MONTPELLIER Cedex 9
- ⇒ La Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers St Pons dont le siège est établi au 26 allées Paul Riquet 34504 BEZIERS cedex
- ⇒ La Chambre de Commerce et d'Industrie de Sète dont le siège est établi 2 quai Philippe Régy 34200 Sète.
- ⇒ Le Conseil Général du Gard, dont le siège est établi rue Guillemette 30044 Nîmes Cedex 9
- ⇒ L'Hérault Juridique et Economique dont le siège est établi 2, quai du Verdanson - 34090 MONTPELLIER

ARTICLE 3 : Objectifs du Prix de la TPE

Le Prix de la TPE a pour objectif de valoriser la Très Petite Entreprise dans la structure économique locale et lui redonner une place d'honneur et d'encourager l'initiative.



ARTICLE 4 : Pilotage du Prix de la TPE

Conformément aux règles de fonctionnement mises à jour lors du Comité de Pilotage du 9 mars 2010, Le pilotage du Prix est assuré par le binôme CCREM-Agence économique du SYDEL Pays Cœur d'Hérault,, co-fondateurs du Prix

La collaboration étroite et permanente entre les membres fondateurs et les organisateurs ci-dessus désignés est indispensable à la bonne exécution des actions. Pour ce faire, les Parties conviennent de constituer un Comité de Pilotage qui aura le pouvoir de prise de décisions nécessaires au bon déroulement des opérations.

Le comité de pilotage se réunit environ une fois par mois pour valider l'avancement du concours.

Les Partenaires s'engagent à contribuer à toutes les opérations, dans la limite de leurs compétences et capacités, et à participer à la réalisation de l'action dans son ensemble.

Pour se faire, ils s'appuieront sur les prestataires en charge des opérations de communication, de promotion, d'animation, relation presse et de secrétariat.

Le comité de pilotage est composé de 8 personnes, chaque membre représente une voix pour toute décision :

1. Du Sydel Pays Cœur Hérault - Agence Economique (co-fondateur du Prix), représentée par Annick FERRY -
2. Du CCREM (co-fondateur du Prix), représenté par Guillaume PENA,
3. La CCIT de Montpellier représentée par Valérie DIDIER pour le territoire de Montpellier
4. L'Antenne de Lunel de la CCIT de Montpellier représentée par Marie LESPAGNET
5. La CCIT de Béziers représentée par Eric MENIVALE pour le territoire de Béziers
6. La CCIT de Sète représentée par David BENEZECH pour le territoire de SETE
7. La Communauté de Communes du Pays de Lunel représentée par Isabelle IMBERT pour le territoire du Pays de Lunel
8. Le CG30 représenté par Gilles Montillet

Organisation de la gouvernance

- Comité de pilotage mensuel
Composé des membres fondateurs et des co-organisateurs (un référent par territoire et l'Hérault Juridique et Economique)
- Comité de suivi semestriel
Composé du comité de pilotage, des financeurs et des représentants de chaque territoire

Délégation – rôle des partenaires

Dès l'origine, la Maison des Entreprises a porté administrativement et financièrement le Prix de la TPE. Depuis le projet de transfert de la Maison des Entreprises au SYDEL Pays Cœur d'Hérault, , Le CCREM a pris le relais

Aujourd'hui, chaque Partenaire s'engage notamment à réaliser les opérations énoncées ci-après :

- **Les co-fondateurs** représentés par le président du CCREM et le Président du Sydel Pays Cœur d'Hérault assurent la coordination et l'animation générale du Prix
 - Dépositaires du Prix (dépôt INPI)
 - Préparation /suivi administratif et financier
 - Coordination des territoires
 - Animation des comités de pilotage
 - Animation du jury final
 - Animation de la remise finale
 - Liens avec les nouveaux partenaires



- Liens avec les prestataires – Sponsors Financeurs
- Lobbying – représentativité – historique – pérennité du Prix
- Liens médias
- Communication en veillant à la représentativité équitable des deux co-fondateurs

Pour le CCREM :

Assisté par le comité de pilotage, il assure : le montage concerté avec les membres du COPIL et le portage financier et administratif du concours; la réalisation du cahier des charges en collaboration avec le SYDEL, puis validé par l'ensemble des membres du comité de pilotage.

Le CCREM étant le support administratif et financier du Prix, il s'engage à remettre à l'ensemble des membres du COPIL les documents prévisionnels et réalisés du Prix de la TPE (Demande de financement aux financeurs : projet rédigé + budget Prévisionnel détaillé et Bilans réalisés (Bilan de l'action rédigé et Bilan financier détaillé)

Pour le SYDEL Cœur d'Hérault , l'agence économique assure

- la coordination, l'organisation et la rédaction (et/ou révision) des comptes rendus des Copils ;
- le lien avec les différents territoires.

- **Les co-organisateur**s (Un représentant des CCI de Sète – Béziers – Montpellier + CCREM – du Pays de Lunel - Cœur d'Hérault – Conseil Général 30)

- Gestion territoriale du Prix
- Assistance à l'organisation
- Assistance et mobilisation à la recherche de financement
- Participation aux comités de pilotage
- Conception et aide à la coordination des actions sur les différents territoires
- Constitution d'un fichier cible pour détection des candidatures et promotion du prix
- Conduite des diagnostics d'entreprises

-**Les relais territoriaux** (les relais des organisateurs sur leur territoire)

Chaque organisateur s'appuiera sur des réseaux et relais territoriaux.

Pour les Communautés de Communes :

Participation à la coordination, l'organisation, l'animation des comités de pilotage.

Portage du Prix sur l'échelle territoriale

Le logo des partenaires devront apparaître sur l'ensemble des supports de communication liés au Prix de la TPE.

Les territoires du Prix TPE bénéficieront de l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation du Prix de la TPE , notamment : communication – création graphique – relation presse – cocktails – secrétariat - ...et toute prestation mise en oeuvre nécessaire au bon déroulement du Prix TPE.

ARTICLE 5 : Déroulement

Le prix se déroule en 2 temps forts :

- **17 Octobre 2013** : Remise territoriale pour distinguer un chef d'entreprise dans chaque catégorie (3 lauréats) simultanément sur 6 territoires (Coeur d'Hérault, Ouest Hérault, Pays de Lunel, Grand Montpellier, Sète et Gard).
- **Mercredi 27 Novembre 2013** : Finale lors du Forum de la Création d'Entreprise de Montpellier au cours de laquelle s'affronteront les 18 lauréats territoriaux. Une animation de tables rondes sera organisée le jour même pour marquer les 10 ans du prix



ARTICLE 4 : Calendrier, durée de la convention, renouvellement

Le Prix de la Très Petite Entreprise est organisé annuellement.

La présente convention est établie pour l'année 2013

Son terme est fixé au 31 décembre 2013

En cas de renouvellement, une nouvelle convention sera établie.

ARTICLE 6 : Modalités de versement de la subvention

Le Sydel du Pays Cœur d'Hérault s'engage à verser une contribution de 1500 € accordée au CCREM, versé à la signature de la convention et à la remise d'un budget prévisionnel de l'action et du dossier de présentation remis aux financeurs.

Le CCREM remettra le bilan qualitatif et financier, validé en COPIL, en fin de programme.

ARTICLE 7 : Références bancaires

SOCIETE GENERALE
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TITULAIRE DU COMPTE
C C R E M CHEZ AB CONSEIL

DOMICILIATION AGENCE SOCIETE GENERALE
CASTELNAU LE LEZ (01423)
Tél. : 04 67 79 56 31

REFERENCES BANCAIRES

Banque	Agence	Numéro de compte	Clé
30003	01423	00037270382	19

IDENTIFICATION INTERNATIONALE
IBAN : FR76 3000 3014 2300 0372 7038 219
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Montpellier, le
(Fait en deux exemplaires)

CCREM
Le Président
M. PENA

Sydel du Pays Cœur d'Hérault
Le Président.
M. VILLARET